

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 13 juin 2022

De nouveaux moyens mobilisés pour réduire encore les délais de délivrance des titres dans le Tarn

Face à l'allongement très important des délais de rendez-vous en mairie pour déposer un dossier de demande de carte d'identité ou de passeport, le Préfet du Tarn, François-Xavier LAUCH, a réuni le 12 mai dernier les maires des 18 communes tarnaises habilitées à délivrer ces titres et le Président de l'AMF 81, Jean-Marc BALARAN, afin d'élaborer conjointement un plan d'action devant permettre une augmentation significative de l'offre de rendez-vous.

Ce plan d'action a très rapidement produit des résultats, faisant passer en quatre semaines le délai moyen de rendez-vous dans le Tarn de 82 jours à 44 jours, en deçà de la moyenne nationale de 64 jours.

En outre, le ministère de l'Intérieur vient de déployer de nouveaux appareils de recueil des demandes de titres dans les quatre communes qui se sont portées candidates pour cela : Albi, Carmaux, Lavaur et Saint-Sulpice. Grâce à ces appareils supplémentaires, ces communes ont pu augmenter fortement leur offre de rendez-vous.

Le Préfet salue l'effort réalisé par les 18 communes habilitées à délivrer des titres d'identité, ainsi que la mobilisation de leurs agents, pour permettre à nos concitoyens d'obtenir plus rapidement le renouvellement de leurs titres d'identité.

Chacun peut contribuer à réduire encore ces délais en suivant quelques conseils simples :

Conseil n°1 – REPOUSSEZ LES DEMANDES NON URGENTES

Les citoyens dont les demandes de pièces d'identité ne sont pas urgentes (c'est-à-dire dont les titres ne sont pas périmés) sont invités à attendre pour effectuer leur demande.

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil n°2 - PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE !

Vous pouvez remplir une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Cette démarche **est facultative** mais elle offre une alternative au formulaire Cerfa papier. En effet, le recours à la pré-demande en ligne permet d'**accélérer considérablement le temps de recueil en mairie**.

Pour effectuer cette pré-demande, les personnes qui souhaitent être accompagnées pour la saisie numérique peuvent se rendre dans l'un des 20 espaces France services du département (liste ci-après) ou au sein du Point d'accueil numérique de la préfecture. Les agents présents les accompagneront tout au long de la procédure.

Attention ! La pré-demande en ligne de passeport ou de carte d'identité **ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.**

Conseil n°3 – DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DANS LA MAIRIE DE VOTRE CHOIX

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes.

Votre mairie vous propose un rendez-vous trop tardif ? **N'hésitez pas à déposer votre demande dans une autre commune**, celle de votre lieu de travail, de votre lieu de vacances... En revanche, vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit. **Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.**

Dans le Tarn, 18 communes peuvent recueillir vos demandes de cartes d'identité et de passeports : Alban, Albi, Brassac, Carmaux, Castres, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lacaune, Lavaur, Mazamet, Puylaurens, Réalmont, Saint-Juéry, Saint-Sulpice, Vabre, Valence d'Albi.

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil n°4 - SOYEZ ATTENTIFS AUX JUSTIFICATIFS ET AUX DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR !

Peu de documents vous seront demandés pour renouveler votre titre mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire Cerfa papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :

- votre carte d'identité ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- une photo d'identité de **moins de 6 mois et conforme** ;
- un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne) ;
 - la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>) ;
- pour la carte d'identité, un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Sinon, la carte d'identité est gratuite.

Au vu de l'allongement très important des délais de délivrance des titres d'identité partout sur le territoire, le Gouvernement a décidé qu'à titre exceptionnel cette année :

- les élèves ou étudiants devant prouver leur identité pour un examen pourront présenter un titre d'identité expiré depuis moins de 5 ans, celui-ci sera considéré comme valable ;
- un titre périmé depuis moins de 5 ans pourra également être utilisé pour le passage des épreuves du permis de conduire, la validation et la production du permis de conduire ;
- une carte d'identité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans pourra être présenté pour pouvoir voter lors des élections législatives.

Vous avez besoin d'aide ?

N'hésitez-pas à vous rapprocher du réseau France Services.

Les France Services du Tarn : Alban, Albi, Aussillon, Brassac, Dourgne, Graulhet, Lacaune, Lavaur, Les Cabannes, Lisle-sur-Tarn, Puylaurens, Réalmont, Saint-Pierre-de-Trivisy, SaintSulpice-la-Pointe, Sémalens, Serviès, Vabre, Valderiès, Vaour.

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr